

Groupe de travail sur la simplification des tâches des directeurs d'école



Le cadre de ce groupe de travail « simplification des tâches des directeurs »

La circulaire encadrant les protocoles de simplification des tâches des directeurs actés lors des rencontres qui ont eu lieu dans le cadre de la refondation de l'école est parue.

Références :

- ☐ circulaire n° 2014-138 du 23.10.2014 au BO n° 41 du 6 novembre 2014
- ☐ BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014 avec le référentiel métier des directeurs d'école, l'organisation de la formation des directeurs d'école, la formation des directeurs d'écoles.

La circulaire nationale en bref...

Deux types d'amélioration visant :

1/ **Les ressources juridiques et administratives** mises à disposition avec la diffusion d'un « guide juridique pour la direction d'école », grâce à un support en ligne et Eduscol, qui sera actualisé régulièrement.

2/ **Les outils de gestion et de communication de l'école :**

* Une **nouvelle version de BE1d**, d'une utilisation plus fluide et dotée de nouvelles fonctionnalités au service de la simplification des usages M.

Les améliorations de Base Elève :

- aide à la tenue du registre des inscrits : cela permet d'imprimer les pages et ne pas avoir à les remplir dans le registre matricule
- Intégration d'une aide pour les notifications de maintien et poursuite de scolarité
- Le groupement des différentes listes pour édition

* Une **application Affelnet 6ème revue** afin de limiter le nombre de saisies.

D'autres améliorations sont prévues :

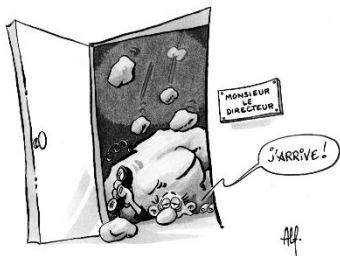
* **Le déploiement de l'application Ececa** pour faciliter le travail inhérent aux élections des représentants des parents d'élèves

* Des **applications académiques** pour réduire la charge de travail liée aux différentes enquêtes.

* Une incitation du ministère pour que les académies développent les outils de communication (Intranet pour limiter les envois de mails...)

* La mise à disposition d'un **réseau social professionnel** « via éduc » pour faciliter les échanges entre pairs (expérimental dans trois départements en 2014/2015 : la Vienne, la Côte d'Or et le Val d'Oise.





Parce que pour nous à l'UNSA, **les propositions doivent émaner du terrain**, nous avons lancé dès la publication de la circulaire une enquête à destination des directeurs. Car qui mieux qu'un directeur ou une directrice peut avoir une idée des simplifications possibles que l'on peut apporter à son travail quotidien ?

Nous avons reçu de nombreuses demandes et remarques des collègues du terrain et les avons relayées lors de ce groupe de travail. Loin des discours stériles de certaines organisations syndicales plus démagogues que pédagogiques, notre volonté à l'UNSA est de peser dans le débat et de faire reconnaître le travail accompli par les collègues et les directeurs sur le terrain. Le temps des postures est terminé. Il faut saisir toutes les occasions possibles pour avancer et faire des propositions concrètes pour améliorer notre travail au quotidien.

Rappel du contexte et de nos revendications

Rappel : une alerte sociale avait été lancée par le SE-UNSA en juin 2013.

Deux axes incontournables :

- Le temps de décharge doit être encore amélioré...

Des améliorations sont à noter, mais celles-ci sont insuffisantes. Il est à noter que le SE 63 a obtenu en avance la décharge améliorée sur les APC. Nous continuerons à faire des propositions.

Le SE-UNSA a demandé à ce que les 10 jours de décharge prévus pour les écoles de moins de 4 classes puissent être répartis selon un calendrier adapté à la situation de chaque école (par exemple, quelques jours en début d'année puis les autres suivant les besoins propres à chaque directeur et à chaque commune en fonction des dates d'inscriptions, ...)

- L'octroi d'une aide administrative est une priorité (protocole de 2006).

Le SE-UNSA réclame que **tous les directeurs qui le demandent bénéficient d'une aide administrative** (à plein temps, ou x fois par semaine selon l'importance de l'école, du groupe scolaire et le nombre de bâtiments en cas de fusion)

AXE 1 : Remettre certaines tâches aux bons responsables

Les inscriptions sont du ressort des mairies ; le directeur procède lui aux admissions.

Le SE-UNSA 63 a demandé à ce que les mairies qui avaient délégué cette tâche aux directeurs d'école reprennent en charge les inscriptions puisque cela fait partie de leurs prérogatives, ou alors qu'un temps de décharge supplémentaires soit octroyé aux directeurs pour cette tâche.

- **Affelnet et les dossiers de 6^{ème} devraient être gérés pas les collèges** : saisie effectuée par le collège (le directeur fournit un dossier aux parents qui le remettent directement au collège ; le collège effectue ensuite la saisie dans Affelnet ; le directeur, lui, ne transmet que la décision de passage). Les collèges ont des secrétariats pour gérer les dossiers de 6^{ème}.
- **Le directeur n'est aucunement responsable du péri-scolaire** : il ne peut rien être imposé au directeur au niveau de la gestion du péri-scolaire.

La gestion des ATSEM : le SE-UNSA 63 a rappelé que les ATSEM sont placés sous l'autorité du directeur d'école pendant le temps scolaire. En conséquence, l'organisation de leur service et de leurs tâches sur ce temps-là ne saurait être dictée par la mairie. Le SE-UNSA 63 souhaite qu'un rappel soit fait aux mairies en ce sens

AXE 2 : Arrêter la réunionite aiguë

- **Toutes les réunions obligatoires doivent avoir lieu sur le temps de travail** : Les réunions obligatoires pour les directeurs doivent avoir lieu sur le temps de service. Celles hors temps de service doivent rester marginales. Par ailleurs, elles doivent être **déductibles des 108h et un ordre de mission donnant droit à des frais de déplacement** doit être établi pour chacune d'entre elles. Elles doivent être prévues longtemps à l'avance.
- **Aucune animation pédagogique ne devrait être obligatoire** : Les directeurs doivent pouvoir choisir ou non d'assister ou non à certaines d'entre elles en fonction des besoins de formation, des réunions déjà faites depuis le début de l'année...
- **Les comptes-rendus de réunions ne doivent pas être systématiques** En effet, certaines réunions ne nécessitent pas toujours un compte-rendu écrit.
- **Il doit être précisé dans les convocations le caractère ou non obligatoire des réunions.**

AXE 3 : Trop de mail tue le mail

- **Pas de remontées d'enquête dont la réponse se trouve déjà dans Base Elèves**
- **Indiquer sur toutes les « invitations » ou « questionnaires », ce qui revêt d'un caractère obligatoire ou non.** Cela permettra au directeur de ranger par ordre d'importance les sollicitations.
- **Mettre un libellé plus clair sur les différents mails pour que le directeur identifie rapidement le caractère du message et son caractère urgent ou non** : infos administratives (dates butoirs, procédures de grève, avis d'inspections,...), infos d'ordre pédagogique (présentation de dispositifs à destination des classes, ...), infos ministérielles...
- **Limiter les envois quotidiens et grouper certains envois.**
- **Mettre en copie caché les destinataires pour accéder plus rapidement au corps du message.**

AXE 4 : Des outils au service des directeurs

- **Mise en place d'un pôle de direction sur le site de l'IA ou sur Base Elèves** pour un accès simple et centralisé aux différentes informations et formulaires utiles au directeur d'école.
L'administration nous a informé qu'un ENT circonscriptions devrait voir le jour prochainement. Nous avons demandé à ce que cet outil soit réellement utile pour les collègues et permettent de centraliser les informations, de les mutualiser, toujours dans l'optique de simplifier la tâche. Cet outil sera présenté aux organisations syndicales lorsqu'il sera plus abouti.
- **Mise en place d'un échéancier synthétisant les informations et demandes de l'administration** permettant d'avoir **une vue d'ensemble annuelle des divers envois.**
- **Simplification de certains formulaires** : déclarations d'accidents, PPMS, ... qui se sont alourdis au fil des ans.
- **Simplification de l'application ECECA** : l'informatique doit permettre de simplifier les procédures, pas de corser la tâche des directeurs à cause de bugs non prévus.
- **Développement de certains services sur BE1d** : il faut rendre cet outil efficace en évitant les saisies inutiles dans les autres applications ; cet outil est perfectible et doit simplifier davantage le travail des directeurs (édition de fiches de suivi, ...).
- **Les logiciels doivent être simplifiés au maximum voire supprimés comme AFFLENET**

AXE 5 : Et la formation dans tout ça ?

- **Formation de directeur pour les chargés d'école**
- **Mise en place de la formation continue des directeurs.**
- **Mise en place du module de préparation à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école dans le PAF** (comme le prévoit la circulaire)
- **Tutorat pour les directeurs nouvellement nommés** (par un directeur expérimenté volontaire et déchargé pour cela)